



## Mise à jour des mesures de fonctionnement de la bibliothèque Gisèle-Paré Ventes de garage autorisées sur les terrains privés seulement

Sainte-Julienne, vendredi 28 août 2020 – À compter du 1<sup>er</sup> septembre, les abonnées de la bibliothèque Gisèle-Paré pourront récupérer leurs documents SANS rendez-vous, et ce, durant les heures d'ouverture. L'accès aux rayons demeurera fermé, toutefois un employé de la bibliothèque pourra vérifier la disponibilité de tout document et le récupérer sur les rayons pour une location.

Bien qu'il ne sera plus nécessaire de prendre un rendez-vous, il est fortement suggéré de continuer à prioriser la réservation de documents par téléphone ou par internet avant de les récupérer au comptoir de prêt.

Il est à noter qu'en raison des règles sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, un seul abonné peut être servi à la fois. Par conséquent, un temps d'attente doit être prévu lors de vos déplacements. Afin de bien planifier votre visite à la bibliothèque, notez que celle-ci est fermée durant les périodes suivantes afin de permettre un temps de pause pour le repas des employés du comptoir de prêt :

Mardi de 12 h à 12 h 30 et de 17 h à 17 h 30  
Mercredi de 17 h à 17 h 30  
Jeudi de 12 h à 12 h 30  
Samedi de 12 h à 12 h 30

Les services d'impression et de numérisation de documents, ainsi que les services d'animation en bibliothèque sont toujours suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'assistance pour l'utilisation des ressources numériques se fait uniquement par téléphone.

### Horaire de la bibliothèque Gisèle-Paré

Lundi : fermé  
Mardi : 9 h à 20 h  
Mercredi : 12 h à 20 h  
Jeudi : 8 h 30 à 18 h  
Vendredi : fermé  
Samedi : 10 h à 15 h  
Dimanche : fermé

## Ventes de garage autorisées sur les terrains privés seulement

Les prochaines dates des ventes de garage prévues au calendrier municipal sont les 9, 10 et 11 octobre 2020. Contrairement aux éditions précédentes, les citoyens pourront organiser la vente d'objets SEULEMENT à leur domicile. En raison de la situation entourant la COVID-19, aucun rassemblement à la Halte de verdure, dans les parcs municipaux ou tout autre lieu public ne sera organisé ni toléré par la municipalité.

La municipalité compte sur la collaboration de tous afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur et ainsi assurer le succès de cette fin de semaine, tout en limitant le risque de propagation du virus.

### Quelques règles sanitaires à mettre en place

- Mettre à la disposition des acheteurs une bouteille de désinfectant de type Purell;
- Le vendeur doit avoir désinfecté ses objets AVANT de les exposer ou de les vendre;
- Le vendeur doit s'assurer que la manipulation des objets mis en vente soit limitée et qu'ils soient désinfectés s'ils sont touchés par les acheteurs potentiels;
- Maintenir une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes.

- 30 -

Source : Amélie Huneault  
Chef des communications  
[amelie.huneault@sainte-julienne.com](mailto:amelie.huneault@sainte-julienne.com)  
450 831-2688, poste 7163 | [www.sainte-julienne.com](http://www.sainte-julienne.com)